



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

Date de convocation

26/01/2026

Date d'envoi

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

Nombre de membres

En exercice : **06**
Présents : **06**
Absents : **00**
Pouvoirs : **00**
Votants : **06**

Etaient présents :

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,
Messieurs Sébastien MARAIS, Jean-Michel ARNAUD.

Absent excusé :

Madame /
Monsieur /

Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :

Mesdames Danièle HOUDU, Christine MÉNORET.

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Raphaël SIMAR - Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260211-DEL_11022026_05-BF



VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu, préalablement au vote de ce jour, le 21 janvier 2026,

VU la transmission en date du 27 janvier 2026, à l'ensemble des membres du Syndicat, du projet de budget et de la note de présentation,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2026, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 346 523.42 €, réparti de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 15 276.82 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 331 246.60 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Délégée Titulaire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **18 FEV. 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **18 FEV. 2026**

Le Président,



Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260211-DEL_11022026_05-BF